



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Pôle Cohésion Sociale
Service Formation, Certification, Métiers

ARRETE

**fixant la composition du jury du diplôme d'Etat
de pédicure-podologue – Institut de formation de Rennes
Session du vendredi 26 juin 2026**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code la santé publique ;

Vu le décret n° 91.1008 du 2 octobre 1991 modifié relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2026/DREETS/DSG en date du 28 mai 2026 portant délégation de signature à M. Luc LE CORVEC, directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et compétences générales de la DREETS ;

Vu la décision N° R53-2026-06-02-00015 en date du 2 juin 2026 portant subdélégation de signature au titre des compétences générales (compétences Préfet de région) de la DREETS ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim ;

ARRETE

Article 1 : Le jury pour l'attribution du diplôme d'Etat de pédicure-podologue est composé comme suit pour la session du vendredi 26 juin 2026 :

Présidente :

Madame Stéphane LAURE, responsable du service Formation Certification Métiers, représentant le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim,

Membres :

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne ou son représentant,

Monsieur Gilles Le NORMAND, représentant le Directeur de l'Institut de formation en pédicurie-podologie de Rennes,

Au titre des Enseignants :

Madame Laura FOUASSIER, Formateur à l'IFPP de Rennes,
Madame Bernadette HASCOET-BOUSOQUE, Formatrice à l'IFPP de Rennes.

Au titre des Pédicures-Podologues :

Madame Pascale DRUGEOT-MARTIN, Praticien libéral à Vitré,
Madame Valérie LÉON-COCHARD, Praticien libéral à Rennes.

Au titre des Médecins :

Docteur Emilie LEBLONG, Médecin MPR, Pôle Saint Héliier à Rennes,
Docteur François LAMER, Médecin rhumatologue, Praticien libéral à Rennes, *excusé*

Au titre des Enseignants-chercheurs :

Monsieur Karim JAMAL - Université de Rennes 1.

Article 2 : Ce jury est fixé au vendredi 26 juin 2026 à 10h00 en visioconférence

Article 3 : le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne par intérim ainsi que le Directeur de l'Institut de formation en pédicurie-podologie de Rennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cesson-Sévigné, le 16 juin 2026

Pour le Préfet de la région Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
P/ Le Directeur du travail en charge de l'intérim de
l'emploi de directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne
Le Directeur régional adjoint de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités
Le responsable du pôle Cohésion Sociale



